



European Civil Service Federation
Fédération de la Fonction Publique Européenne

TELETRAVAIL A PARTIR DU LIEU D'ORIGINE EN PERIODE DE COVID : CONFIANCE, BIENVEILLANCE ET... PRODUCTIVITE



Chers collègues,

Alors que la situation relative au Coronavirus paraît évoluer plutôt favorablement, le télétravail continue d'être, pour l'heure, la meilleure solution pour empêcher la propagation du COVID-19 et ainsi protéger la santé des collègues et de leur entourage.

Après 3 mois de télétravail depuis le début du confinement, cette méthode de travail a largement démontré son efficacité. [Un constat que notre sondage effectué en mai avait d'ailleurs déjà révélé.](#)

La Fédération se réjouit d'entendre notre Directrice Générale HR, Mme Ingestad, le constater et le déclarer explicitement dans son [dialogue en ligne du 29 mai dernier \(minutes 8 et 9\)](#).

De fait, dans les différentes phases envisagées pour le déconfinement, le télétravail, qui a permis de conserver un haut niveau de productivité, va rester notre lot quotidien.

Cette forme d'organisation du travail a montré ses mérites (mais aussi des limites), en même temps qu'elle suscite de nombreuses interrogations ; ainsi, de nombreux collègues se sont naturellement interrogé sur la possibilité de télétravailler à partir de leur lieu d'origine, alors que les moyens de transport intra-européens étaient soumis aux restrictions que l'on sait, dans un contexte de contraintes, voire d'obstacles, au franchissement des frontières.

Pour ces raisons, dont certaines perdurent, **la Fédération** invite le management et la HR à faire preuve de compréhension face aux **demandes des collègues de télétravailler dans le lieu d'origine dans le cadre du déconfinement dans les mois d'été qui viennent (notamment juillet et août)** et ne pas imposer systématiquement un retour au lieu de travail (Bruxelles, Luxembourg ou autre).

La règle actuelle est que le télétravail doit être réalisé en principe au lieu de travail ou dans un lieu qui permet au membre du personnel d'être de retour sur son lieu de travail dans un temps raisonnable. Cette disposition doit maintenant être interprétée de manière flexible, raisonnée et responsable pour faire face à une période exceptionnelle

Le télétravail à partir du lieu d'origine doit naturellement être compris comme un dispositif tout à fait provisoire, et comme une réponse limitée à la situation de crise exceptionnelle que nous traversons encore. Il est clair qu'il ne s'agit en rien d'autoriser ou de laisser s'installer dans la durée une telle situation.

La Fédération considère en effet essentiel de préserver notre identité de service public européen et l'esprit d'équipe dans nos DG.

Aussi, dans les prochaines semaines, l'autorisation de télétravailler à partir du lieu d'origine (ou d'un lieu qui ne soit pas celui du poste de travail) doit être accordée avec bienveillance et compréhension, comme la [Directrice Générale de la DG HR a eu elle-même l'occasion de le suggérer dans son dialogue en ligne du 29 mai dernier \(minutes 26 à 32\)](#).

La possibilité de télétravailler à partir d'un lieu d'origine ou simplement familial, sinon familial, permet, en même temps qu'elle constitue un témoignage de confiance de l'Institution vis-à-vis de ceux qui la servent, un gage d'efficacité, voire de productivité.

Le resserrement des liens constitue à tous égards un élément incontournable de la réponse à l'énorme défi que constitue la crise sanitaire. Par exemple, le soutien apporté par les grands-parents pour la garde des enfants pendant que les parents télétravaillent.

Dès lors les collègues qui n'ont pas pu retourner dans leur lieu d'origine depuis trois mois doivent pouvoir rentrer et éventuellement rester travailler dans leur lieu d'origine si ce n'est pas incompatible avec l'accomplissement de leurs tâches. Il convient à cet égard de leur accorder toute la confiance qu'ils méritent.

De surcroît, **la Fédération se fait l'écho des collègues qui ne comprendraient pas que le management, alors que la DG HR les y invite, ne fasse pas une démonstration de flexibilité pour un télétravail dans des zones et pays** qui souvent ont été beaucoup moins touchés par la pandémie. En effet, bien des collègues proviennent de zones d'Europe relativement peu affectées par le COVID- 19.

La Fédération invite l'Institution à démontrer qu'elle est capable de répondre aux défis de l'heure en conjuguant le double impératif de productivité et du bien-être des collègues. La flexibilité dont elle fera preuve dans le recours au télétravail à partir d'un lieu qui ne soit pas nécessairement celui du poste de travail ne fera que renforcer les liens de confiance et de solidarité qui nous sont chers.

LA FEDERATION

Votre source d'informations fiables

Vous ne serez jamais seul